

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE**  
**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2008**

Procès-verbal de la séance régulière du lundi, 2 juin 2008, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures.

Sont présents:

Le maire: Clément Morin

et les conseillers:

Michel Brochu  
Guylaine Blais  
Hélène Jacques

Daniel Blais  
Louise Turmel

Est absent:

Éric Blanchette

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Clément Morin, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il félicite également madame Guylaine Blais et monsieur Michel Brochu pour leur nomination. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

**2008-06-147**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue aux nouveaux élus;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert;
3. Adoption du procès-verbal;
  - 3.1. Séance régulière du 5 mai 2008;
4. Période de questions;
5. Correspondance;
6. Comptes à payer;
7. État des revenus et dépenses au 31 mai 2008;
8. Divulcation des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
9. Responsables de dossiers municipaux;
10. Avis de motion;
  - 10.1. Règlement no 185-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 166-2007 (168-2007);
  - 10.2. Règlement no 186-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 178-2008;
  - 10.3. Règlement no 187-2008 relatif au stationnement et modifiant le règlement no 80-98 (112-2002, 146-2005 et 155-2006);
11. Demande de soumissions;
  - 11.1. Lignage de rues;
12. Dépôts de soumissions;
  - 12.1. Rapiéçage manuel;

- 12.2. Rapiéçage mécanisé;
- 13. Inspection municipale;
  - 13.1. Travaux à effectuer;
- 14. Inspection en bâtiments;
  - 14.1. Émission des permis;
  - 14.2. Dossiers des nuisances;
- 15. Sécurité des incendies;
  - 15.1. Demandes du directeur;
  - 15.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA;
- 16. Développement résidentiel;
  - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2;
    - 16.1.1. Aménagement surélevé;
    - 16.1.2. Aménagement d'un parc récréatif;
    - 16.1.3. Puits d'essai en eau potable;
  - 16.2. Secteur Unicoop;
    - 16.2.1. Mandat pour l'élaboration d'un plan préliminaire;
- 17. Prolongement de la rue des Merles;
  - 17.1. Modifications aux travaux de construction - trottoir;
  - 17.2. Les Constructions Edguy inc. - recommandation de paiement no 1;
- 18. Route Maranda;
  - 18.1. Travaux additionnels de stabilisation;
  - 18.2. Travaux de rechargement;
- 19. Centre municipal;
  - 19.1. Décoration des nouveaux locaux;
  - 19.2. Inauguration des nouveaux locaux;
- 20. Recensement des chiens;
  - 20.1. Engagement de personnel;
- 21. Demande de subventions;
  - 21.1. Budget discrétionnaire au député provincial;
- 22. Commission de protection du territoire agricole du Québec;
  - 22.1. Demande d'autorisation;
    - 22.1.1. Ferme 2 L SENC;
- 23. Étangs aérés;
  - 23.1. Mandat pour inspection télévisée;
- 24. Divers;
  - 24.1. Autres questions;
- 25. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2008-06-148**

#### **3.1. Séance régulière du 5 mai 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2008 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Suite à la demande d'un citoyen et à la connaissance des personnes présentes, il n'existe aucun accès public à la rivière Chaudière. Cependant, le conseil prendra information à cet effet.

## **5. CORRESPONDANCE**

Monsieur Clément Morin, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent:

### **2008-06-149 Ministère des Transports - compensation pour les opérations de déneigement**

ATTENDU QUE des précipitations exceptionnelles ont été enregistrées au cours de la saison hivernale 2007-2008;

ATTENDU QU'une compensation monétaire est proposée relative aux opérations de déneigement effectuées pour les routes sous la juridiction du ministère des Transports;

ATTENDU QUE ladite compensation doit être considérée à titre d'équité administrative puisqu'aucune obligation contractuelle ne l'impose;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la proposition du ministère des Transports au montant de quatre mille dix dollars et trente-huit cents (4 010,38 \$) à titre de règlement complet et final pour les opérations supplémentaires de déneigement effectuées sur les routes sous la juridiction du ministère et ce, pour la saison 2007-2008.

QUE madame Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif audit versement.

Adoptée

### **2008-06-150 Fondation Le Crépuscule - tournoi de golf**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore défraie l'inscription de monsieur Clément Morin, maire, pour participer au tournoi de golf de La Fondation Le Crépuscule qui aura lieu vendredi le 11 juillet 2008, à Sainte-Marie, au coût de cent cinquante dollars (150,00 \$), incluant le souper.

Adoptée

Les demandes de monsieur Michel Gagné et de madame Jessica Baker relativement à des bris survenus sur leur véhicule dus à l'état des routes ont été transmises à la compagnie d'assurances pour un suivi.

Le conseil mandate monsieur Clément Morin, maire, pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce Nouvelle-Beauce et au cocktail officialisant l'alliance Groupe Conseil Roche-FBG qui se tiendront le 4 juin prochain respectivement à Saint-Elzéar et à Beauceville.

Le conseil accepte le projet d'installation de poteaux supplémentaires pour améliorer l'éclairage du stationnement au Centre municipal demandé par l'Exposition du Bassin de la Chaudière inc. et ce, à même le budget réservé 2008. De plus, le conseil suggère l'installation de «boîtes à pourboires» afin d'amasser des fonds pour l'amélioration du stationnement.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes:

- C Invitation à un party homard organisé par la Chambre de Commerce Nouvelle-Beauce;
- C Participation à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches;
- C Invitation à participer au tournoi de golf organisé par la Fondation de la Maison de Quartier;
- C Souscription à la campagne de recrutement et de financement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique;
- C Participation à la parade des Festivités Western Saint-Victor;

**2008-06-151**

## **6. COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants:

prélèvements nos 650 à 662 inclusivement et chèques nos 5312 à 5376 inclusivement, totalisant trois cent treize mille cent vingt-huit dollars et six cents (313 128,06 \$).

Adoptée

## **7. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2008**

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2008.

## **8. DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil prend acte du dépôt des formulaires complétés «Déclaration des intérêts pécuniaires» par les conseillers Michel Brochu et Guylaine Blais et ce, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

**2008-06-152**

## **9. RESPONSABLE DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,  
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les dossiers suivants soient attribués à chaque élu municipal:

### **Monsieur Clément Morin**

- C MRC de La Nouvelle-Beauce
- C Tous les dossiers

### **Monsieur Michel Brochu**

- C Centre municipal et salle Amicale
- C Voirie

### **Monsieur Daniel Blais**

- C Bibliothèque
- C Gîte Saint-Isidore
- C Office municipal d'habitation

**Madame Guylaine Blais**

- C Comité d'embellissement et d'écologie
- C Ressources humaines

**Monsieur Éric Blanchette**

- C Loisirs
- C Service des incendies
- C Vérification administrative

**Madame Hélène Jacques**

- C Résidence locale
- C Sécurité civile
- C Vérification administrative
- C Voirie

**Madame Louise Turmel**

- C Comité consultatif d'urbanisme
- C Développement industriel
- C Développement résidentiel
- C Ressources humaines

Adoptée

**10. AVIS DE MOTION**

**10.1. Règlement no 185-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 166-2007 (168-2007)**

Avis de motion est déposé par Louise Turmel, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 185-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 166-2007 (168-2007).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Louise Turmel,  
Conseillère

**10.2. Règlement no 186-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 178-2008**

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 186-2008 relatif aux taux de taxes et modifiant le règlement no 178-2008.

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Daniel Blais,  
Conseiller

**10.3. Règlement no 187-2008 relatif au stationnement et modifiant le règlement no 80-98 (112-2002, 146-2005 et 155-2006)**

Avis de motion est déposé par Hélène Jacques, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement

no 187-2008 relatif au stationnement et modifiant le règlement no 80-98 (112-2002, 146-2005 et 155-2006).

Une demande de dispense de lecture est faite et une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Hélène Jacques,  
Conseillère

## **11. DEMANDE DE SOUMISSIONS**

**2008-06-153**

### **11.1. Lignage de rues**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès des entreprises spécialisées suivantes:

- Ç Dura-Lignes inc.
- Ç Lignes BL 2002
- Ç Signalisation Première Ligne inc.

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard vendredi, le 27 juin 2008, 10 h 30.

Adoptée

## **12. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS**

**2008-06-154**

### **12.1. Rapiécage manuel**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	<b><u>COÛT/T.M.</u></b>	<b><u>NB/T.M.</u></b>
	(excluant les taxes)	
Construction B.M.L., division de Sintra inc.	146,25 \$	242,0
Les Entreprises Lévisiennes inc.	149,50 \$	237,0
Nasco inc.	245,00 \$	144,5
P.E. Pageau inc.	134,00 \$	264,0

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE TURMEL, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiécage manuel à l'enrobé bitumineux à P. E. Pageau inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de trente-neuf mille neuf cent trente dollars et soixante-six cents (39 930,66 \$), taxes incluses, pour la saison 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **12.2. Rapiéçage mécanisé**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres publics dans un système électronique pour les travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux;

**2008-06-155**

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

	<b><u>COÛT/T.M.</u></b> (excluant les taxes)	<b><u>NB/T.M.</u></b>
Construction B.M.L., division de Sintra inc.	78,30 \$	2 149
Les Entreprises Lévisiennes inc.	68,20 \$	2 468
P.E. Pageau inc.	69,45 \$	2 423

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux à Les Entreprises Lévisiennes inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et quarante-neuf cents (189 988,49 \$), taxes incluses, pour la saison 2008.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

## **13. INSPECTION MUNICIPALE**

**2008-06-156**

### **13.1. Travaux à effectuer**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Richard Allen:

	<b><u>COÛTS ESTIMÉS</u></b> (incluant les taxes)
<b>C Remplacement de ponceaux</b>	
rue Fortier (hauteur du 300)	2 795,79 \$
intersection rue Fortier/route du Vieux-Moulin	5 854,40 \$
intersection rue des Sapins/route du Vieux-Moulin	1 562,37 \$
<i>Fournisseurs: entrepreneurs locaux</i>	
<b>C Nettoyage de fossés</b>	
rue Sainte-Geneviève nord	
- hauteur du Chemin des Étangs	1 155,54 \$
- hauteur du 236	3 466,92 \$
- hauteur du 236	
travaux effectués à l'automne 2007	823,29 \$
intersection rang St-Pierre nord/route Coulombe)	3 800,23 \$
intersection rang St-Jacques nord/route Coulombe	571,15 \$
<i>Fournisseurs: entrepreneurs locaux</i>	

<b>C</b>	<b>Réparation de grilles d'égouts</b> (1) rue des Pinsons hauteur rue Ste-Geneviève (1) rue des Pinsons hauteur rue des Hiboux (2) rue Sainte-Geneviève hauteur rue Morin <i>Fournisseurs: entrepreneurs locaux</i> <i>Emco</i> <i>Innovex</i>	8 500,00 \$
<b>C</b>	<b>Agrandissement du stationnement</b> Centre municipal, longeant la route Coulombe <i>Fournisseurs: Gilles Audet excavation Ltée</i>	7 562,63 \$

Adoptée

## **14. INSPECTION EN BÂTIMENTS**

### **14.1. Émission des permis**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de mai 2008.

### **14.2. Dossiers des nuisances**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de mai 2008.

**2008-06-157**

ATTENDU QUE le jugement rendu le 13 mai 2008 par la Cour municipale de la Ville de Sainte-Marie prononce l'acquittement des défendeurs, madame Sylviane Savard et monsieur Guylain Dumas résidant au 73, rue des Baladins à Saint-Isidore;

ATTENDU QUE ledit jugement contient, de l'avis du conseil, des erreurs de droit et de faits déterminantes;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Sylvain, Parent, Gobeil, avocats, afin de porter le jugement en appel devant la Cour supérieure du district de Beauce et, à cette fin, entreprendre toutes les démarches et procédures nécessaires dans le dossier de madame Sylviane Savard et monsieur Guylain Dumas.

Adoptée

## **15. SÉCURITÉ DES INCENDIES**

**2008-06-158**

### **15.1. Demandes du directeur**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies:

**COÛTS ESTIMÉS**  
(incluant les taxes)

1 chaîne au carbure pour scie	169,24 \$
-------------------------------	-----------



1 lame circulaire au carbure 14" <i>Fournisseur: Boivin &amp; Gauvin inc.</i>	212,20 \$
1 capuchon Storz 4" <i>Fournisseur: Aréo-Feu</i>	62,08 \$
10 x 5 gallons de liquide moussant <i>Fournisseur: HQ Distribution</i>	1 134,40 \$
Publicité dans un cahier spécial sur les pompiers <i>Fournisseur: journal L'Avalanche</i>	100,45 \$

Adoptée

2008-06-159

**15.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente de fourniture de service d'appels 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (C.A.U.C.A) pour une durée d'un (1) an, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur représentant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

**16. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

**16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin**

**16.1.1. Aménagement surélevé**

Sujet reporté.

**16.1.2. Aménagement d'un parc récréatif**

Sujet reporté.

2008-06-160

**16.1.3. Puits d'essai en eau potable**

ATTENDU QU'il existe deux (2) puits d'essai en eau potable sur le lot 3 986 192, emplacement prévu pour un parc dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2»;

ATTENDU QUE selon le règlement Q2-R1.3, tout ouvrage de captage doit être obturé de façon à protéger la qualité des eaux souterraines lorsque l'équipement n'est plus fonctionnel;

ATTENDU QUE lesdits puits ne répondent plus aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la fermeture de deux (2)

puits d'essai en eau potable situés sur le lot 3 986 192 dans le «Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2», au coût approximatif de trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars et vingt-cinq cents (3 386,25 \$), incluant les taxes, par des entrepreneurs locaux et fournisseur en béton, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

## **16.2. Secteur Unicoop**

**2008-06-161**

### **16.2.1. Mandat pour l'élaboration d'un plan préliminaire**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore, par la résolution no 2008-05-139, a donné mandat au comité consultatif d'urbanisme et/ou au comité de développement résidentiel de préparer et soumettre un projet de règlement adapté aux usages projetés ainsi qu'aux normes de construction dans la zone RB-4 (secteur Unicoop);

ATTENDU QUE les membres du comité de développement résidentiel ont étudié les possibilités de construction domiciliaire du secteur concerné;

ATTENDU QUE les membres constatent le manque de logements multifamiliales sur le territoire de Saint-Isidore et conviennent que ladite zone serait le site idéal pour ce type de logements;

ATTENDU QUE suite à l'analyse, le comité recommande l'élaboration d'un plan préliminaire avant la confection de projet de règlement tel que demandé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate monsieur Éric Guay, inspecteur en bâtiments, afin d'élaborer un plan domiciliaire dans la zone RB-4 (secteur Unicoop), incluant des sections pour des logements multifamiliales, des jumelés/cottages et des résidences unifamiliales.

Adoptée

## **17. PROLONGEMENT DE LA RUE DES MERLES**

**2008-06-162**

Modifie la réso-

lution no

2007-08-213

### **17.1. Modifications aux travaux de construction - trottoir**

CONSIDÉRANT QUE le mandat accordé à Groupe conseil Génivar relativement au prolongement de la rue des Merles prévoyait un trottoir sur ladite rue ainsi que sur la rue Meighen;

CONSIDÉRANT QUE la construction dudit trottoir occasionne diverses démarches et déboursés relatifs au déplacement de poteaux ainsi qu'à l'acquisition de terrains;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore abandonne la construction d'un trottoir sur la future rue des Merles ainsi que sur la rue Meighen.

QUE la présente résolution modifie la résolution no 2007-08-213.

Adoptée

**17.2. Les Constructions Edguy inc. - recommandation de paiement no 1**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2008-06-163**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 1 à Les Constructions Edguy inc. concernant les travaux d'infrastructures pour le prolongement de la rue des Merles, au montant de soixante-dix-huit mille huit cent quatre dollars et quarante-sept cents (78 804,47 \$), incluant les taxes.

Adoptée

**18. ROUTE MARANDA**

**2008-06-164**

Complète la résolution no  
2007-10-270

**18.1. Travaux additionnels de stabilisation**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs approuvant les travaux de stabilisation à être effectués sur la route Maranda;

ATTENDU QUE les démarches effectuées auprès du MDDEP amènent des déboursés supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les coûts supplémentaires relatifs aux travaux de stabilisation sur la route Maranda qui seront effectués par Les Constructions Edguy inc. et des entrepreneurs locaux et ce, au coût de neuf mille six cent soixante-treize dollars et trente-huit cents (9 673,38 \$), incluant les taxes.

QUE pour pouvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

QUE la présente résolution complète la résolution no 2007-10-270.

Adoptée

**2008-06-165**

**18.2. Travaux de rechargement**

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,  
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux de rechargement sur la route Maranda, sur une distance approximative de soixante-dix mètres linéaires (70 m.l.), effectués par des entrepreneurs locaux, au coût de vingt-quatre mille neuf cent soixante-deux dollars et trente-et-un cents (24 962,31 \$), incluant les taxes, et ce, sous la supervision de l'inspecteur municipal.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

## **19. CENTRE MUNICIPAL**

### **19.1. Décoration des nouveaux locaux**

IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BROCHU,  
APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL

**2008-06-166** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget d'environ dix mille dollars (10 000,00 \$), excluant les taxes, pour l'aménagement et la décoration des nouveaux locaux du Centre municipal avec la collaboration entre autres de Palladio Design.

QUE pour pouvoir à la présente dépense, le surplus accumulé non affecté s'applique.

Adoptée

### **19.2. Inauguration des nouveaux locaux**

Le maire invite les personnes présentes à l'inauguration des nouveaux locaux du Centre municipal qui se tiendra lors d'un «5 à 7», vendredi le 13 juin 2008.

## **20. RECENSEMENT DES CHIENS**

**2008-06-167** **20.1. Engagement de personnel**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,  
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore retienne les services de deux (2) étudiantes, soit mesdames Jessica Roy et Alexandra Couture, pour effectuer le recensement des chiens sur le territoire à un taux forfaitaire de sept cent cinquante dollars (750,00 \$) chacune, plus les frais de déplacements, pour une période de trois semaines débutant le 16 juin 2008.

QUE le coût de dix dollars (10,00 \$) par licence soit maintenu.

Adoptée

## **21. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**2008-06-168** **21.1. Budget discrétionnaire au député provincial**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a établi dans l'exercice budgétaire un montant totalisant 266 670,00 \$ pour la réalisation de certains projets relativement au transport, notamment:

C	revêtement mécanisé de la chaussée	190 000,00 \$
C	ajout de glissières de sécurité	15 000,00 \$
C	réfection et construction de ponceaux	20 000,00 \$
C	marquage de la chaussée	12 000,00 \$
C	panneaux de signalisation	4 000,00 \$
C	amélioration de voies cyclables	13 670,00 \$
C	rechargement de routes	12 000,00 \$

ATTENDU QUE le conseil fait face régulièrement à des dépenses imprévues ayant pour effet de compromettre fortement la concrétisation desdits projets et ainsi entraîner la

détérioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE la participation financière substantielle de la part du gouvernement devient par conséquent indispensable;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande au député provincial monsieur Janvier Grondin une subvention, à même le budget discrétionnaire et relativement aux travaux précités, au montant de cinquante mille dollars (50 000,00 \$).

Adoptée

## **22. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

### **22.1. Demande d'autorisation**

**2008-06-169**

#### **22.1.1. Ferme 2 L senc**

ATTENDU QUE monsieur Léo Parent, producteur agricole, est propriétaire du lot 3 029 029, d'une superficie de trois mille sept cent quatre mètres carrés et sept dixièmes (3 704,7 m.c.) localisé au carrefour de la route du Vieux Moulin et de la rue des Sapins;

ATTENDU QUE madame Kelly Labonté, sociétaire de Ferme 2 L senc désire construire une résidence à proximité de l'entreprise agricole;

ATTENDU QUE ledit lot n'est pas utilisé à des fins agricoles et que les possibilités d'utilisation agricole sont limitées compte tenu de la superficie et de la proximité des résidences de la rue des Sapins;

ATTENDU QUE Ferme 2 L senc possède une résidence existante avant la Loi qui peut bénéficier d'un droit acquis;

ATTENDU QU'un deuxième volet de la demande de Ferme 2 L senc consiste à déplacer la localisation du droit acquis sur le lot à acquérir;

ATTENDU QUE la ferme de monsieur Léo Parent n'est pas dépendante de la superficie du lot 3 029 029 dans les opérations agricoles;

ATTENDU QUE malgré la proximité de bâtiments agricoles d'élevage, la municipalité ne peut refuser un permis de construction sous prétexte du non respect des distances séparatrices relatives aux odeurs;

ATTENDU QUE les dispositions de la décision relative à la demande à portée collective de la MRC de La Nouvelle-Beauce identifie comme recevable une demande de relocalisation d'un droit acquis résidentiel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MICHEL BROCHU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme 2 L senc concernant l'acquisition du lot 3 029 029 de même que le deuxième volet de la demande concernant le déplacement du droit acquis résidentiel.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements

d'urbanisme de la municipalité.

QUE le conseil informe la Commission que la zone non agricole dispose d'un (1) emplacement pour la construction de résidence.

Adoptée

### **23. ÉTANGS AÉRÉS**

**2008-06-170**

#### **23.1. Mandat pour inspection télévisée**

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise aux normes des ouvrages d'assainissement, Génivar Société en commandite a été mandaté afin de faire l'analyse de la situation des installations de traitement des eaux usées et proposer des mesures correctives aux étangs existants;

ATTENDU QUE suite à une inspection, Génivar constate qu'il serait souhaitable d'investiguer davantage afin de déceler des problèmes d'infiltration ou de captage;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR LOUISE TURMEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate Véolia ES Services d'assainissement inc. afin de procéder à une inspection télévisée du réseau d'égout, sur une longueur approximative de huit cent trente-cinq mètres (835 m), au coût estimé de deux mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et trente-sept cents (2 782,37 \$), incluant les taxes.

Adoptée

### **24. DIVERS**

#### **24.1. Autres questions**

Le conseil convient de ne pas acquiescer à la demande de madame Andréanne Perron, messieurs Sylvain Grenier et Patrick Nadeau concernant la construction d'un jumelé avec la même architecture des deux (2) côtés tout en précisant que la décision ne modifiera aucunement l'originalité, la beauté et la richesse de l'immeuble.

À la demande d'une contribuable, il est confirmé que les glissières de sécurité endommagées situées sur le rang de la Grande-Ligne seront réparées sous peu.

### **25. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Clément Morin, maire, déclare la séance close.

**2008-06-171**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 20 HEURES 50.

Adopté ce \_\_\_\_\_ 2008.

Clément Morin  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

\*\*\*\*\*